



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ACTON

## AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2021

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**, par la soussignée, Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, à l'effet que le rôle de perception foncier pour l'année 2021 est complété et déposé au bureau de la soussignée au 810, rue Lanoie à Upton.

L'envoi des comptes de taxes sera effectué le 12 février 2021.

Les comptes de taxes inférieurs à trois cent dollars (300,00 \$) sont payables en un versement unique échéant le 15 mars 2021.

Les comptes égaux ou supérieurs à trois cent dollars (300,00 \$) sont payables en quatre versements échéant respectivement le 15 mars 2021, le 17 mai 2021, le 19 juillet 2021 et le 18 octobre 2021.

Les taux d'intérêts et de pénalités **applicables pour les versements de taxes 2021** ci-haut mentionnés sont fixés à « 0% » jusqu'au 1er décembre 2021 inclusivement.

Les soldes impayés des années antérieures ainsi que ceux qui pourraient subsister au 1er décembre 2021, pour les versements 2021, portent intérêts au taux annuel de douze pourcent (12 %) l'an ou un pourcent par mois (1%) à compter du moment où ils deviennent exigibles et est applicable à toutes les taxes, tarifs et autres créances dus à la Municipalité à partir de l'expiration du délai où ils devaient être payés.

Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte dans les dix (10) jours de l'envoi du compte de taxes sont priés de le signaler au service de perception et de taxation de la Municipalité d'Upton.

Le rôle de perception est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Upton, ce 9<sup>ième</sup> jour de février 2021,

Cynthia Bossé  
Directrice générale